

Les rapports annuels de l'Institut suisse de droit comparé sont aussi disponibles en ligne :
[Rapports Annuels | Institut suisse de droit comparé \(isdc.ch\)](https://www.isdc.ch)

Développements internationaux dans le droit comparé

2020 restera dans les mémoires comme une année particulièrement difficile. La pandémie a eu un impact majeur sur la vie privée et professionnelle de toute la population, et il n'est dès lors pas étonnant qu'elle ait aussi laissé des traces dans le droit international, dans le droit comparé et dans la recherche juridique.

Les mesures juridiques adoptées pour faire face à la pandémie ont donné lieu à de nombreuses études et événements qui reflètent certaines tendances actuelles du droit comparé. Dans le prolongement d'une conception plutôt traditionnelle de celui-ci, la pandémie a été l'occasion d'aborder des questions de certains domaines du droit sous l'angle de la comparaison, notamment dans le droit des contrats (conséquences pour un contrat de circonstances imprévues, par ex.) ou de la responsabilité. Dans le droit de la famille aussi, de nombreuses questions se sont posées, par exemple concernant les droits de visite ou la garde partagée de parents vivant séparés, ou encore les possibilités d'interventions des autorités en cas de violence domestique. Des études comparatives ont montré dans ce contexte l'importance de la communication électronique pour les tribunaux aussi en dehors de l'Europe et de l'Amérique.

Au cœur de la réponse juridique à la pandémie se trouvent bien entendu les différentes mesures gouvernementales restreignant la vie publique et économique dans le but d'inciter au respect des règles d'hygiène et de comportement. Là aussi, une démarche comparative allant au-delà de l'approche traditionnelle permet d'analyser et, éventuellement, d'évaluer certains aspects juridiques de ces mesures et des questions de fond qu'elles soulèvent, notamment sous l'angle des droits humains et du risque que lesdites mesures soient utilisées abusivement à des fins autres (politiques) que la gestion d'une crise sanitaire. Dans le même temps, le fait que presque tous les États ont dû réagir en très peu de temps à la même menace concrète a aussi livré des pistes pour d'autres recherches.

Différentes études ou colloques se sont par exemple intéressés à des régions que la littérature de droit comparé ne traite d'ordinaire que marginalement. Sur ce point, mais aussi de manière plus générale, des analyses comparatives ont montré le potentiel des approches interdisciplinaires. Les sciences politiques, l'ethnologie ou l'anthropologie peuvent souvent compléter

utilement la perspective purement juridique. Un dernier exemple intéressant à cet égard sont des analyses comparatives d'inspiration plus théorique, par exemple sur la normativité des réglementations (instructions de comportement, loi juridiquement contraignantes ou recommandations), reflétant l'étonnante diversité des réponses juridiques à la pandémie au niveau national et international. L'institut a ainsi organisé un colloque sur l'importance du droit non contraignant (*soft law*) dans le cadre de la pandémie.



De manière générale, le rôle des organisations internationales (l'Organisation mondiale de la santé, mais d'autres aussi), avec leurs recommandations concernant la COVID-19, montre qu'aujourd'hui, le droit comparé ne peut plus faire l'impasse sur le niveau international, sur le droit international public. Dans le domaine du droit international économique par exemple, les

fermetures de frontières pour des raisons sanitaires, touchant le trafic des personnes, mais aussi, parfois, des marchandises, ont entraîné des ruptures des chaînes d'approvisionnement et suscité d'intenses débats au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Les restrictions soudaines des échanges mondiaux de biens médicaux et d'équipements de protection, mais aussi de denrées alimentaires, a donné une urgence nouvelle, dans le discours scientifique, à des questions fondamentales concernant la justice et la dépendance de fournisseurs étrangers : existe-t-il un droit à l'importation ? Dans quelle mesure un gouvernement peut-il bloquer des biens produits dans le pays sans violer ses engagements conventionnels ? Et quelles sont les obli-

gations envers les pays en développement lorsque tous ont besoin de médicaments et d'équipements de protection ? Une question longtemps traitée à la marge est ainsi devenue centrale : comment le droit international économique réagit-il de manière générale aux besoins humains ? L'interaction du droit comparé et du droit international (en particulier économique) va continuer d'alimenter les travaux de l'ISDC.

Même si les mesures prises dans le contexte de la pandémie inspirent d'une certaine manière la recherche en droit comparé et international, il faut aussi souligner que les restrictions légales et concrètes ont eu une influence déterminante – et pas uniquement positive – sur l'environnement académique et les

échanges scientifiques. Les rencontres personnelles ont été remplacées par des contacts et conférences en ligne. Cette contrainte est sans conteste regrettable, mais elle permet aussi d'associer aux échanges des personnes géographiquement éloignées dont les voix n'auraient peut-être pas été entendues dans des circonstances normales. Les manifestations en ligne organisées par l'institut ont montré que cette ouverture à des voix nouvelles était une réalité et une chance dont nous n'entendons pas nous priver à l'avenir, même s'il est à espérer que les contacts présentiels soient bientôt de nouveau possibles, les énergies ainsi libérées étant souvent à l'origine de projets innovants.

L'essentiel en bref

Suite à une révision totale, la nouvelle loi fédérale sur l'ISDC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Si elle assure la continuité des principales missions de l'institut, la nouvelle loi a cependant exigé des adaptations structurelles et certaines évolutions de contenu. Outre la mise en œuvre concrète du nouveau cadre légal, l'ISDC s'est concentré en 2020 sur la qualité des prestations et sur la participation à une nouvelle plateforme nationale des bibliothèques (swisscovery). Les objectifs qui avaient été fixés ont été atteints malgré les restrictions sanitaires, grâce à un passage presque sans heurts au travail à domicile.

L'Institut suisse de droit comparé n'a pas été épargné par les difficultés liées à la pandémie : deux colloques ont été reportés et plusieurs manifestations de moindre ampleur, annulées. Le bâtiment a été fermé pendant plusieurs mois et une grande partie des collaborateurs ont effectué leur travail principalement depuis chez eux. À cela se sont ajoutés quelques défis particuliers : des plans de protection ont dû être mis au point dans l'urgence et sans cesse adaptés en fonction de conditions externes évoluant rapidement. Parallèlement, l'institut avait à cœur de fournir les meilleures prestations possibles dans ces circonstances : des avis ont été rendus, des travaux de recherche publiés, des manifestations organisées en ligne et les ressources de la bibliothèque ont été dans une large mesure mises à disposition des personnes qui en avaient besoin.

L'activité de l'ISDC ne s'est cependant pas concentrée sur la maîtrise de la situation particulière. Il apparaissait clairement, en janvier déjà, que deux sujets allaient marquer l'année : la mise en œuvre concrète de la loi totalement révisée et les priorités stratégiques correspondantes, ainsi que l'introduction de swisscovery, la plateforme nationale des bibliothèques, qui a nécessité une adaptation de tout le système et des procédures de la bibliothèque de l'institut, mais qui donne aux utilisateurs accès à un réseau de bibliothèques dans toute la Suisse.

Sur la base de la nouvelle loi, le Conseil fédéral a pour la première fois fixé des objectifs stratégiques à l'ISDC pour les années 2020 à 2023. En collaboration avec la direction, le Conseil de l'institut nouvellement constitué a commencé à mettre en œuvre la stratégie du Conseil fédéral. Des questions d'assurance de la qualité et d'encouragement de la recherche ont été au centre des préoccupations dans ce contexte, même si ces deux thèmes font en parallèle déjà l'objet d'une réflexion dans la Division juridique.

La loi révisée établit désormais une distinction entre les prestations commerciales que l'institut peut fournir à des particuliers (y compris à des notaires ou des avocats) et ses prestations légales ordinaires (pour des tribunaux, des cantons ou la Confédération). La structure tarifaire a été remaniée sur la base de cette distinction, mais les premières expériences montrent que les processus doivent aussi être adaptés à ce cadre nouveau. Comme il s'agit de modifier une pratique vieille de plus de trente ans, le changement nécessitera quelques ressources.

Enfin plusieurs collaborateurs de longue date ont quitté l'institut en 2020, la majeure partie d'entre eux parce qu'ils avaient atteint l'âge de la retraite. De nouveaux collègues nous ont également rejoint. Les restrictions liées à la COVID-19 ont quelque peu compliqué la mise au courant des nouveaux et les adieux aux anciens, et nous espérons vivement que les circonstances permettront bientôt d'intensifier ces contacts personnels si importants.



Tracer la voie : le Conseil de l'institut

Le Conseil de l'institut est l'organe de direction suprême de l'ISDC. Il planifie et arrête dans les grandes lignes l'activité de l'institut. Le conseil arrête en particulier le programme de recherche et de travail de l'institut, ainsi que la politique d'acquisition de la bibliothèque. Il exerce la surveillance sur la direction et prend toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de l'institut et prévenir les conflits d'intérêts.

Orientation stratégique

Le Conseil de l'institut définit, en étroite collaboration avec la direction, l'orientation de l'ISDC, en se fondant sur les objectifs stratégiques fixés pour celui-ci par le Conseil fédéral. L'institut doit ainsi être reconnu, en Suisse et à l'étranger, comme un pôle d'excellence scientifique en matière de recherche et de documentation dans les domaines du droit comparé, du droit international et du droit étranger. Grâce notamment à sa bibliothèque, l'institut doit offrir un cadre attrayant aux chercheurs de Suisse et du monde entier.

Le Conseil de l'institut rend compte chaque année au Conseil fédéral de la réalisation des objectifs stratégiques.

Composition et nomination du Conseil de l'institut

Le Conseil de l'institut est composé de neuf membres au maximum, représentant notamment la formation et la recherche, les autorités judiciaires et l'administration fédérale. Un membre représente le canton de Vaud, où l'institut a son siège. Les membres sont nommés par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans.

Pour la période actuelle qui court de 2020 à 2023, le Conseil fédéral a nommé sept membres :

- Franz Werro, professeur Université de Fribourg (président)
- Florence Aubry Girardin, juge fédérale
Tribunal fédéral, Lausanne
- Andrea Bonomi, professeur Université de Lausanne
- Dominique Brown-Berset, avocate
Brown&Page, Genève
- Martin Good, conseiller et prestataire indépendant pour bibliothèques
- Markus Schefer, professeur Université de Bâle
- Daniel Wüger, secrétaire général suppléant du DFJP, Berne

Liens d'intérêts

Les membres du Conseil de l'institut signalent immédiatement à celui-ci et au département toute modification concernant leurs liens d'intérêts. Le Conseil de l'institut en informe le Conseil fédéral dans son rapport annuel.

Les membres suivants ont signalé des changements concernant leurs liens d'intérêts : Martin Good, qui fut pendant de longues années le directeur de la bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, a

pris sa retraite à la fin de juillet 2020. Il reste à la disposition du Conseil de l'institut comme conseiller et prestataire indépendant. La juge fédérale Florence Aubry Girardin a repris la présidence du Conseil de fondation de la Fondation Professeur Walther Hug. Enfin le professeur Markus Schefer a été nommé président du Comité de Transparency International Suisse.



Conduire l'ISDC : la direction

La direction est l'organe exécutif de l'institut. Elle dirige les affaires, représente l'institut vis-à-vis de l'extérieur et prépare les décisions du Conseil de l'institut. Elle fait rapport au moins une fois par an au conseil et l'informe immédiatement de tout événement particulier.

La direction se compose d'un directeur et de deux vice-directeurs au plus. En ce moment, les personnes suivantes sont membres de la direction :

- Christina Schmid, directrice



- Lukas Heckendorn Urscheler, vice-directeur
- Krista Nadakavukaren Schefer, vice-directrice

Les membres de la direction sont engagés par le Conseil de l'institut. La conclusion, la modification et la résiliation des rapports de travail des employés de l'ISDC relèvent de la compétence de la direction.

Avis de droit et études

L'ISDC fournit des renseignements sur le droit étranger et le droit international. Il établit, d'une part, des avis de droit concernant l'application du droit de pays étrangers, destinés principalement à des tribunaux ou à des autorités de poursuite pénale. Il réalise aussi, d'autre part, des études comparatives. Ces études sont principalement destinées à l'administration fédérale et permettent, lors de travaux législatifs, de profiter d'expériences faites par d'autres pays. L'ISDC ne rend cependant pas d'avis concernant le droit suisse.

Pour continuer à améliorer la qualité des prestations de l'ISDC, un échange étroit entre le Conseil de l'institut et la direction a commencé en 2020. Une évaluation de compétences a été réalisée dans le cadre de cet échange. Une des pistes qui se dessine par ailleurs pour l'assurance de la qualité est de viser la plus grande synergie possible entre la recherche et les avis de droit. Parallèlement, l'idée d'une concentration sur un certain nombre de thèmes prioritaires semble aussi prometteuse dans l'optique d'une assurance de la qualité.

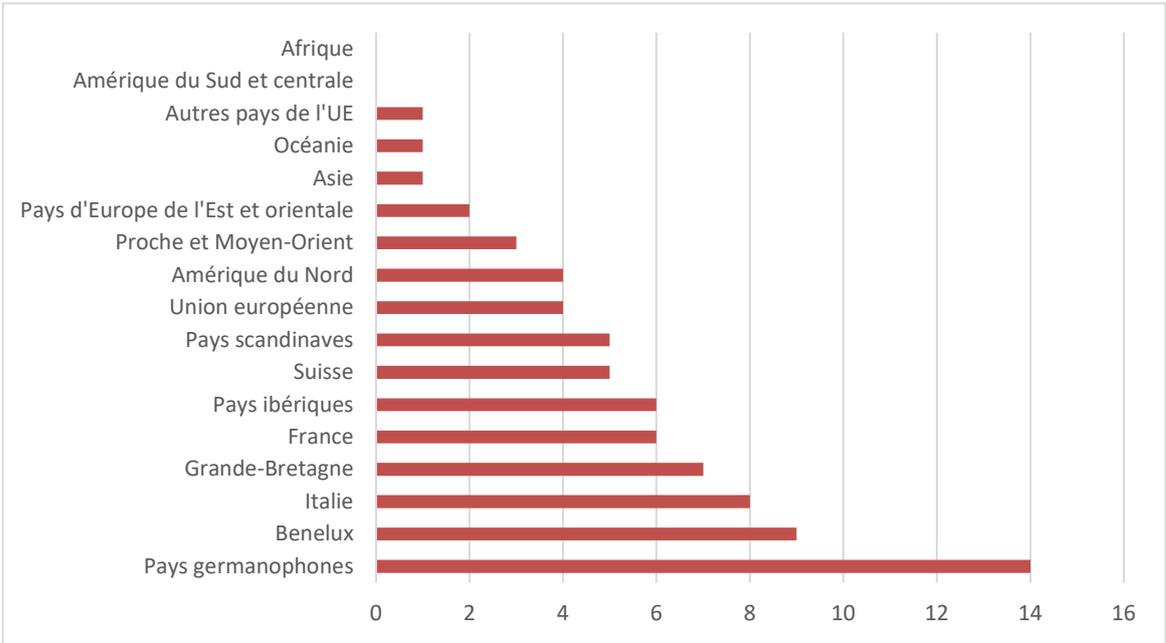
Au niveau opérationnel, les réflexions sur la qualité ont joué un rôle important lors des recrutements, pour lesquels une attention particulière a été donnée aux qualifications scientifiques. Une discussion interne s'est en outre engagée sur la possibilité d'améliorer le service à la clientèle, notamment en étant plus flexibles sur les formats des avis de droit. Les différentes pistes explorées seront concrétisées et mises en œuvre à moyen et à long terme.

Le travail pour les avis de droit principalement à destination du secteur public

En 2020, l'institut a reçu au total 188 demandes pour des avis de droit. Le recul des demandes par rapport aux années précédentes (2019 : 215 ; 2018 : 295) s'explique sans doute par les fermetures et le ralentissement de l'activité de l'administration, des tribunaux et de l'économie pour cause de pandémie.

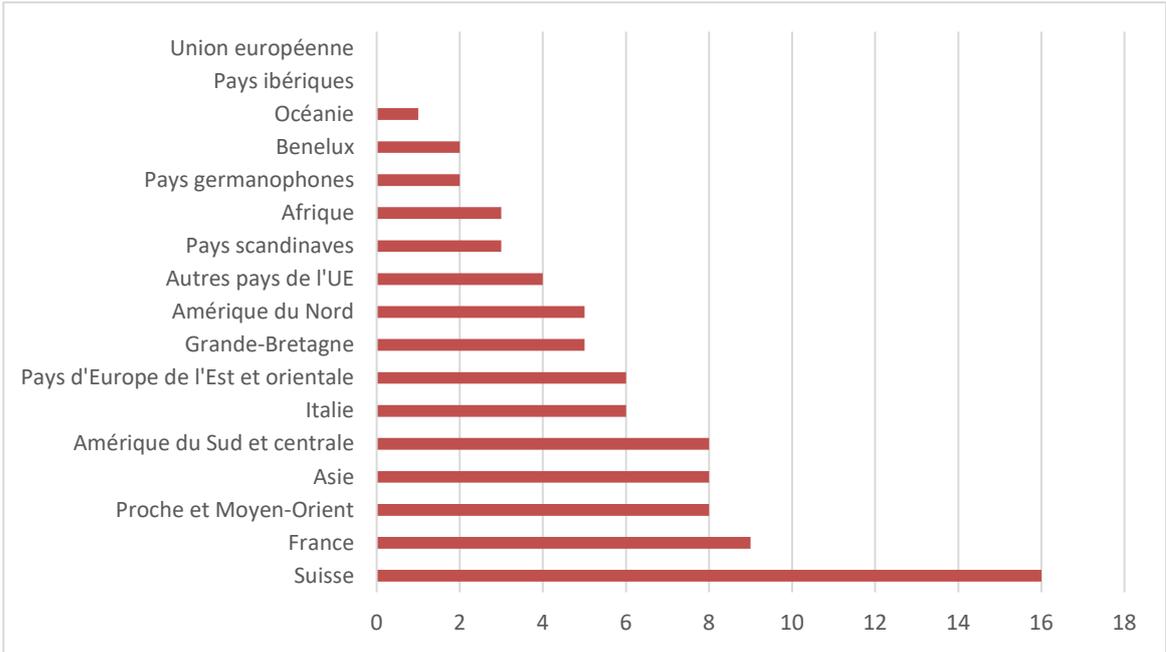
Même si la grande majorité des demandes proviennent du secteur privé, et relèvent à ce titre des prestations commerciales, elles représentent un nombre moindre d'heures de travail. En effet, pas moins de 65 % du temps que l'ISDC consacre au traitement des demandes d'avis de droit et à la rédaction des avis est à mettre sur le compte des prestations légales destinées à des institutions de droit public (Confédération, cantons, tribunaux, etc.). Pour ce segment, la plus grosse part est celle de la Confédération (50 % de l'ensemble du travail sur les avis de droit). Les 35 % restants concernent les prestations commerciales, c'est-à-dire les demandes du secteur privé (en particulier avocats et notaires), avec une part importante des demandes concernant des restructurations transfrontalières.

L'ISDC reçoit des demandes sur les ordres juridiques du monde entier. Pour les prestations légales, la plupart des demandes concernent des pays d'Europe.

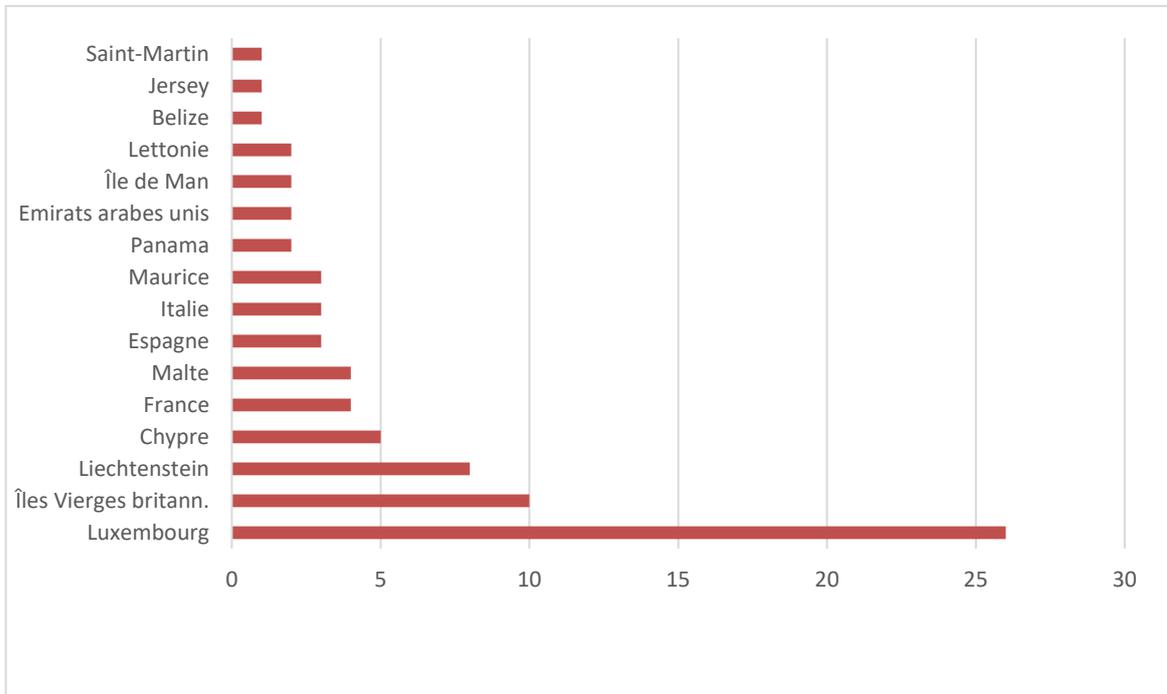


Pour les prestations commerciales, on distingue entre les avis de droit généraux et les demandes concernant la restructuration transfrontalière d'entreprises.

1) Avis généraux

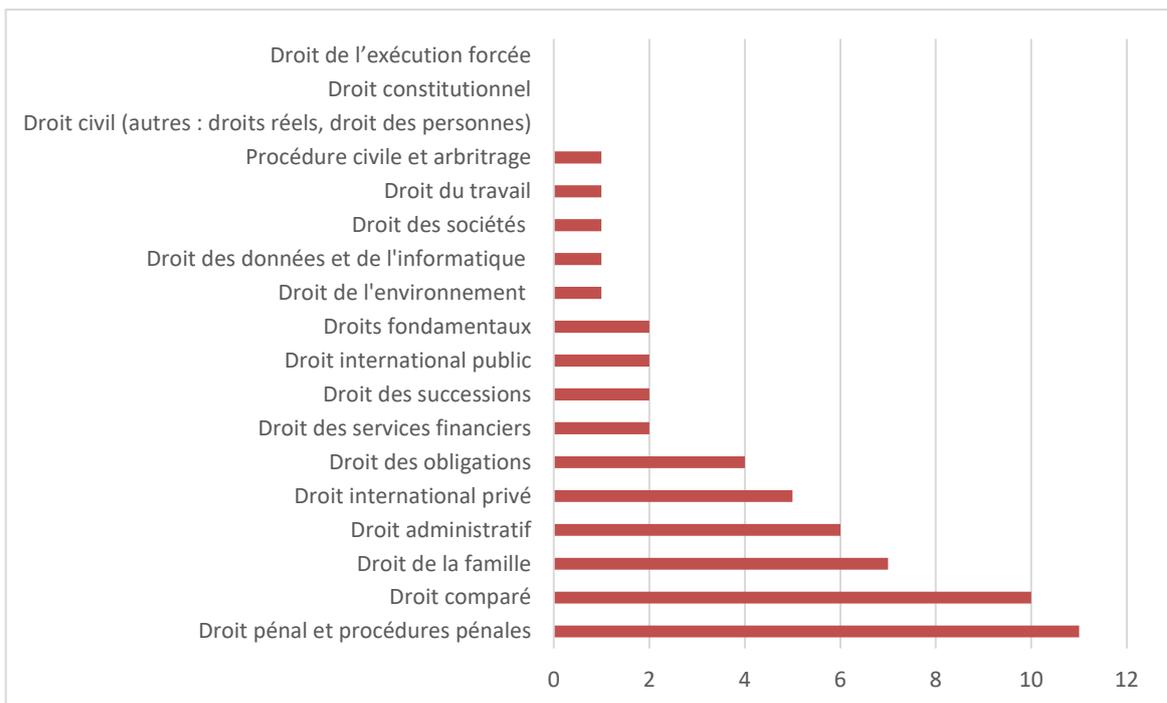


2) Restructurations transfrontalières d'entreprises

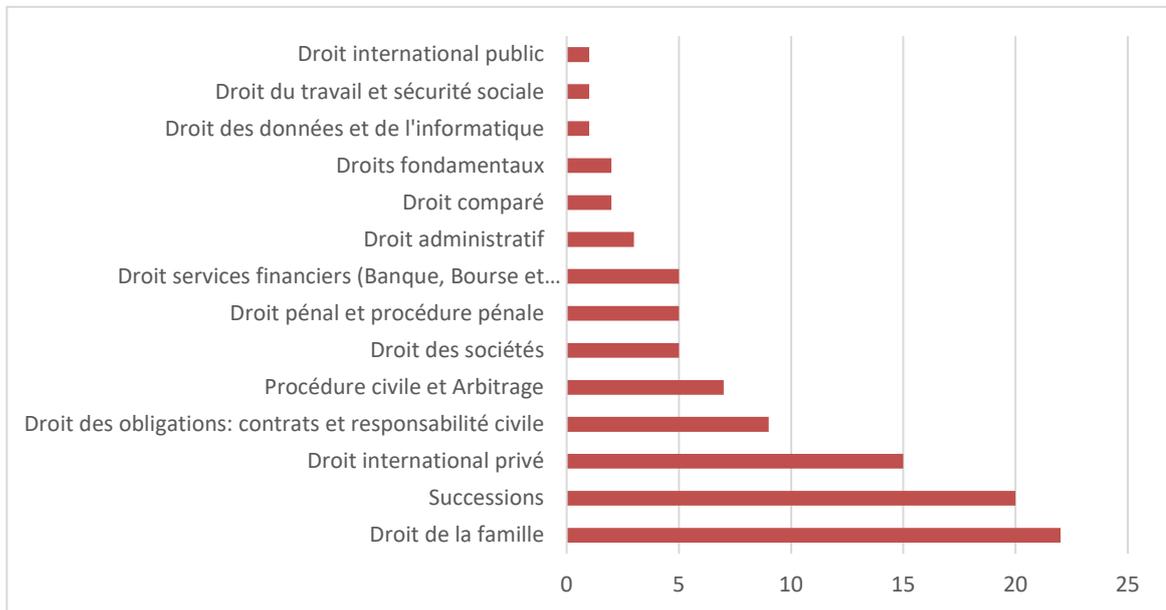


Les demandes pour lesquelles le client a confirmé le mandat concernaient en premier lieu le droit pénal, suivi du droit de la famille et du droit international privé.

1) Prestations légales



2) Prestations commerciales



Études comparatives pour l'administration fédérale

La majorité des études comparatives sont rédigées pour l'administration fédérale, où elles nourrissent les travaux législatifs ou le traitement des interventions parlementaires. L'institut apporte ainsi une contribution importante au développement du droit en Suisse. Pour des raisons d'efficience, les prestations fournies à l'administration fédérale ne sont pas facturées.

Les demandes de l'administration fédérale ont diminué en 2020, parce que la pandémie a quelque peu ralenti les travaux parlementaires et mobilisé une grande partie des ressources de l'administration. Les demandes reçues portaient sur différents thèmes politiquement débattus ces dernières années, notamment de droit pénal, mais aussi d'autres domaines du droit.

Dans le domaine du droit pénal, l'ISDC a traité des demandes sur trois thèmes différents, et un autre projet est en préparation suite à une demande de fedpol. Une première demande, qui a nécessité d'importantes recherches, concernait le droit pénal en matière sexuelle, et plus précisément la question également très discutée dans les médias à la faveur du mouvement #MeToo de savoir si le droit pénal couvre les actes sexuels non consentis mais sans recours à la force, et si oui, comment.

Plusieurs autres demandes dans le domaine du droit pénal concernaient la lutte contre le terrorisme et en particulier le type et l'ampleur des mesures préventives prévues dans les législations d'autres pays. L'ISDC a déjà rédigé plusieurs avis à ce sujet, de même que sur la question du crime organisé, un thème pour lequel fedpol a sollicité la collaboration de l'ISDC à un projet international.

Une étude comparative a également été réalisée sur l'admissibilité du phénotypage dans une procédure pénale. Il s'agissait concrètement des possibilités et des conditions cadres pour le recours au phénotypage médico-légal par la police et les autorités de poursuite pénale, ainsi que de la conservation des profils établis selon ce procédé.

En dehors du droit pénal, différents travaux déjà commencés précédemment ont été poursuivis en 2020. Pour l'Office fédéral du logement (OFL), une étude a été terminée sur le droit au logement pour les réfugiés et requérants d'asile, pour l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), une étude sur les obligations des États fédérés de rendre compte à l'État central dans le cadre de traités internationaux en matière d'environnement. L'Office fédéral de la justice (OFJ) avait quant à lui besoin de renseignements sur le droit de la famille (systèmes d'information sur l'autorité parentale) et – suite à la votation sur l'initiative populaire pour des entreprises responsables – sur les derniers développements des réglementations étrangères et européennes concernant les minéraux provenant de régions en conflit et le travail des enfants.

Quelques-unes des demandes de services fédéraux n'ont pas pu être traitées parce qu'elles portaient sur des thèmes pour lesquels l'institut manque de compétences, par exemple les services financiers ou la législation italienne sur les armes. Dans ces cas, le service à l'origine de la demande a été soutenu au mieux dans la recherche des informations requises.

Recherche

En 2020, le Conseil de l'institut a commencé à définir une stratégie de recherche et des domaines prioritaires, conformément aux objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral. Au niveau opérationnel, l'institut a soutenu ses collaborateurs principalement pour des projets ayant un lien thématique avec les travaux pour les avis de droit, ce qui permet d'améliorer la qualité de ces avis. Des travaux préparatoires ont en outre été menés concernant des projets de recherche en droit économique international et les méthodes du droit comparé.

Les objectifs stratégiques adoptés par le Conseil fédéral le 19 juin 2020 prévoient que l'ISDC développe ses activités de recherche et incite ses collaborateurs à présenter des propositions de projet. Le Conseil de l'institut a donc entrepris des délibérations pour définir les thématiques prioritaires qui permettront le développement de la recherche. La définition des thématiques se fait aussi sur la base d'une évaluation des compétences et des synergies possibles avec les activités concernant les avis de droit.

Conformément à l'objectif stratégique en question, un effort conscient a été fourni au niveau opérationnel pour parler des activités de recherche des collaborateurs et les encourager. Ont été discutés, et encouragés lorsque c'était possible (voir ci-dessous pour les détails), des projets de publication, la participation à des conférences, et d'autres projets. L'objectif de développer la recherche a aussi été pris en compte pour les recrutements : les collaborateurs engagés en 2020 ont un profil scientifique particulièrement marqué et ils s'attacheront à poursuivre leurs activités de recherche. D'autres étapes suivront après l'adoption par le Conseil de l'institut de directives en la matière.

L'institut a participé, avec l'Université de Genève, à l'organisation d'un colloque que le Fonds national suisse (FNS) compte soutenir financièrement. Compte tenu de la situation sanitaire, ce colloque a dû être reporté à 2021. D'autres projets de recherche institutionnels ont été évalués ou sont en préparation, par exemple une publication inspirée d'un colloque organisé à l'ISDC en 2019 concernant les méthodes de comparaison des législations dans le domaine du droit des migrations. Pour un projet dans le domaine du droit économique international, de premiers travaux préparatoires ont déjà été engagés. Un plan systématique de développement de la recherche à l'institut sera conçu lorsque le Conseil de l'institut aura adopté ses prescriptions en la matière.



Collaboration avec d'autres institutions de recherche

L'Institut a une tradition de coopération avec des institutions et des réseaux renommés dans le domaine du droit comparé, ainsi qu'avec des acteurs suisses du droit comparé et international. La coopération avec les facultés de droit suisses ainsi qu'avec les différentes associations professionnelles en Suisse revêt une importance particulière.

En plus de projets ponctuels avec des universités d'Espagne, de Belgique, d'Italie et des États-Unis, l'accent a été mis en 2020 sur la coopération avec des institutions établies de droit comparé (Association Henri Capitant - Chapitre Suisse, *Internationale Akademie für Rechtsvergleichung*) et de droit international (Société suisse de droit international). Cette collaboration s'est manifestée en particulier dans le cadre d'événements et de projets communs. Des colloques ont également été organisés conjointement avec des universités suisses (notamment celles de Genève, Lausanne et Berne). Les intervenants venaient des milieux académiques, mais aussi de l'administration et de la pratique.

Un colloque avec un réseau nouvellement créé de droit familial comparé est en préparation, et d'autres contacts avec des partenaires étrangers sont en cours d'évaluation. L'attention se concentre sur des réseaux internationaux et des institutions dont la qualité et la compétence sont reconnues, ainsi que d'autres institutions similaires dans le domaine du droit comparé.

Poursuivant un projet lancé en 2019, les contacts ont été maintenus avec des institutions de même nature à l'étranger, même si les mesures sanitaires ont empêché d'organiser des événements communs. Il est prévu d'intensifier ces contacts dans la mesure où ils permettent de réaliser des projets conformes aux prescriptions du Conseil de l'institut ou de créer des synergies, aussi concernant la bibliothèque. La coopération avec la *Law Library of Congress* va ainsi se poursuivre et s'intensifier.

S'agissant de la bibliothèque, il convient encore de mentionner l'adhésion de l'institut à swisscovery, la nouvelle plateforme commune des bibliothèques universitaires.

Rencontres scientifiques

Outre les activités de la bibliothèque, les rencontres scientifiques ont été l'activité la plus touchée par la pandémie. Deux des quatre grandes conférences prévues ont dû être reportées à 2021, tandis que les deux autres se sont déroulées en ligne. Un autre événement a été annulé, mais les présentations prévues ont été mises à disposition dans un podcast sur le site web de l'institut.

La pandémie a entraîné une réorganisation en profondeur des événements prévus. Compte tenu de la durée des restrictions, le report des conférences n'était pas toujours une solution intéressante. Au lieu de cela, des formats alternatifs tels que podcasts ou conférences en ligne ont été utilisés, suscitant un intérêt assez considérable, certains événements ayant compté plus de 100 participants.

L'expérience ainsi acquise sera utile pour les événements futurs – après la levée des restrictions sanitaires. Deux avantages du format en ligne par rapport au présentiel ressortent particulièrement : premièrement, l'effort logistique nécessaire à la préparation est relativement limité, et deuxièmement, l'absence de déplacement permet à des personnes d'horizons lointains de participer à des rencontres auxquelles elles auraient autrement renoncé à cause de frais de voyage élevés. Du côté négatif, l'absence de contacts personnels directs a un impact sur les discussions. À l'avenir, les deux formats seront probablement combinés.

Comme mentionné plus haut, deux événements majeurs ont été organisés en 2020, l'un sur l'importance des instruments juridiques non contraignants (*soft law*) dans le contexte des mesures de lutte contre la COVID-19, le second sur le droit international des investissements en Suisse. Deux autres conférences prévues ont été reportées à 2021, tout comme les réunions informelles habituellement organisées à l'institut et les séminaires de doctorat.

En outre, une conférence interdisciplinaire de début de soirée « Droit & applications de rencontre » a traité de problèmes de sécurité des données, de droit, de technologie, ainsi que d'aspects sociologiques.

Des informations plus détaillées sur les différents événements sont disponibles sur le site web de l'institut, pour certains avec les enregistrements des présentations.

Publications

Coherence of the Scope of Application – EU Private International Legal Instruments

Volume 87 des publications de l'ISDC

Joaquim Forner Delaygua / Alfredo Santos (éd.)

Cette publication réunit différentes contributions traitant de la cohérence et de la consistance du droit international privé actuel en Europe. Le thème principal est le champ d'application des différents instruments, qui constitue un vrai défi pour les autorités et les tribunaux, compte tenu du nombre et de la diversité de ces instruments.

Yearbook of Private International Law

Volume XXI - 2019/2020

Andrea Bonomi, Gian Paolo Romano (éditeurs); Ilaria Pretelli (éditrice associée)

Le *Yearbook of Private International Law* donne un aperçu complet des développements du droit international privé.

Le volume 21 contient, outre des rapports sur les derniers développements des droits nationaux, des contributions sur des mesures temporaires, sur les premières conséquences du Brexit et sur la

nouvelle Convention de La Haye sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale.

ISDC's Letter

L'*ISDC's Letter* est une publication en français, en allemand et en anglais, rassemblant des brèves rédigées par les collaborateurs scientifiques de l'institut et relatives aux nouveautés législatives et jurisprudentielles de nombreux pays. Cette publication contient également des extraits d'études comparatives établies par l'institut ainsi que des articles contribués par des jeunes chercheurs traitant des domaines juridiques variés. Elle sert évidemment à informer aussi de toutes les nouvelles concernant directement l'institut et sa bibliothèque et se termine toujours par l'agenda des prochaines manifestations. Il peut également y avoir des éditions spéciales qui suivent des conférences, contenant les articles des intervenants.

Deux éditions ont paru en 2020.

EU News Click & Read

Cette lettre d'information mensuelle, en anglais et en français, contient une sélection des documents officiels de l'Union européenne. Le choix effectué est destiné à intéresser un public suisse. À ce titre, elle s'adresse notamment aux hautes écoles, aux administrations fédérales et cantonales, aux praticiens du droit et aux milieux économiques.

Sept numéros ont paru en 2020

Brochure sur le droit musulman de la famille

Cette brochure aborde différents aspects ayant une importance pour les couples mixtes, c'est-à-dire où un seul des conjoints est musulman. Si le droit musulman peut différer considérablement du droit des pays d'Europe, il convient de souligner qu'il n'existe pas une seule codification musulmane, mais plutôt une multitude de versions et d'opinions différentes – ne serait-ce que parce que chaque pays de tradition musulmane a ses propres lois, qui peuvent s'écarter considérablement du droit musulman classique.

Activités scientifiques de nos collaborateurs

Les collaborateurs de l'ISDC ont des activités scientifiques à différents niveaux. Dans certains cas, des résultats obtenus dans le cadre du travail sur un avis de droit font l'objet d'une publication à part entière, parfois ce sont des travaux de recherche indépendants qui mènent à un exposé ou à une publication – que ce soient des travaux que les collaborateurs avaient commencés avant leur arrivée à l'ISDC ou des travaux thématiquement liés à leur activité à l'institut, par exemple concernant le droit de la famille ou le droit international privé, ou encore le domaine thématique « économie et droits humains ». En outre, une grande partie des collaboratrices et collaborateurs de l'institut ont des charges d'enseignement dans des hautes écoles en Suisse ou à l'étranger. Bien qu'une grande partie de ces travaux soient réalisés en dehors du temps de travail à l'institut, ils constituent pour celui-ci une valeur ajoutée certaine et mettent en évidence son importance comme pôle de recherche.

Les collaborateurs de l'institut se sont intéressés à un grand nombre de sujets, relevant des thèmes traditionnellement traités à l'ISDC, tels que le droit de la famille (Joël D'Andres, Ilaria Pretelli, John Curran, Lukas Heckendorn Urscheler), le droit international privé (Ilaria Pretelli, Karim El Chazli), le droit comparé (Lukas Heckendorn Urscheler, Carole Viennet) et le droit international public (Krista Nadakavukaren, Rodrigo Polanco), mais aussi de thèmes nouveaux comme le droit des nouvelles technologies (Anne-Grace Kleczewski), le droit médical (Inesa Fausch) ou encore l'économie et les droits humains (Krista Nadakavukaren Schefer, Lukas Heckendorn Urscheler, Ilaria Pretelli).

Dans le paysage juridique suisse, une contribution de la vice-directrice Krista Nadakavukaren Schefer au Congrès de la Société suisse des juristes sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises, suivie d'une publication dans la Revue de droit suisse, a été particulièrement remarquée. L'expertise

des membres de l'institut dans ce domaine a aussi pu être mise en valeur au niveau international. Une contribution de John Curran dans la Jusletter, prolongeant un avis de droit, aura également fait mieux connaître l'expertise de l'institut aux milieux juridiques suisses.

Pour le reste, les publications des collaborateurs (John Curran, Rodrigo Polanco, Ilaria Pretelli, Anne-Grace Kleczewski) se sont faites principalement dans des forums spécialisés destinés à des cercles internationaux.

Enfin Karen Topaz Druckman, Inesa Fausch, Lukas Heckendorn Urscheler, Krista Nadakavukaren Schefer, Rodrigo Polanco, Ilaria Pretelli et Carole Viennet ont assumé des charges d'enseignement en Suisse et à l'étranger.

Des indications plus détaillées sur les publications, les conférences et les activités d'enseignement des collaborateurs se trouvent sur le site de l'institut (www.isdc.ch).

Soutien à la recherche

Depuis 1982, l'ISDC offre aux étudiants et aux scientifiques, sur le campus de l'Université de Lausanne, un centre de recherche doté d'une vaste bibliothèque de droit étranger et international. L'institut accorde par ailleurs chaque année un certain nombre de bourses et apporte son soutien administratif et spécialisé aux chercheurs et aux étudiants. Il organise régulièrement des colloques, des exercices et des séminaires, propose des formats d'introduction à la recherche en droit comparé pour des groupes d'étudiants et accueille des délégations s'intéressant aux activités de l'institut.

Welcome Center

Le Welcome Center assiste les chercheurs étrangers pour l'organisation de leur séjour à l'institut. Il gère la réservation des places à la bibliothèque et fournit des informations aux chercheurs selon leurs besoins.

Les nouveaux arrivés reçoivent des informations utiles sur l'institut et le campus universitaire, ainsi que sur les aspects administratifs concernant le séjour en Suisse. Le Welcome Center aide les boursiers à trouver un logement pour la durée de leur séjour et les assiste pour d'éventuelles questions relatives au droit de séjour en Suisse.

Le Welcome Center a accueilli 48 chercheurs en 2020. Ce nombre est nettement réduit par rapport aux années précédentes étant donné que la bibliothèque de l'ISDC était fermée de la mi-mars au 29 juin à cause de la pandémie. Beaucoup de chercheurs étrangers

ont également annulé leur séjour pour la même raison.

Concernant les boursiers, là aussi, à cause des restrictions sanitaires, trois d'entre eux n'ont pas pu effectuer leur séjour, ils sont donc attendus pour 2021.

Bibliothèque

Le soutien à la recherche offert à la communauté scientifique par la bibliothèque est de nature variée. La palette de prestations s'étend de la présentation (individuelle) de la bibliothèque, suite à l'accueil réalisé par le Welcome Center, au choix de la documentation spécialisée intégrée dans les collections, en passant par un accompagnement personnalisé dans les recherches bibliographiques (Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au point bibliothèque ci-dessous).

Formation de doctorants

L'institut est particulièrement actif dans la formation de doctorants. Il organise entre autres une activité dans le cadre du programme doctoral en droit de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), dont l'ISDC est membre associé. Cette activité s'adresse principalement aux doctorants des sciences juridiques dans les universités membres (Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel) ou partenaires de la CUSO.

Le programme doctoral de la CUSO a pour but d'améliorer les conditions de réalisation de la thèse de doctorat en favorisant les contacts entre chercheurs dans un cadre de recherche stimulant.

Bourses

L'ISDC octroie chaque année plusieurs bourses van Calker afin de permettre à des chercheurs suisses et étrangers d'effectuer à l'institut des travaux scientifiques dans le domaine

du droit comparé, ainsi que du droit étranger et international.

Ces bourses sont accordées de préférence à des candidats qui n'ont encore jamais eu l'occasion d'entreprendre des recherches hors de leur pays d'origine, ou qui entament une carrière académique. Dans ce cadre, au niveau international, les bourses visent en priorité des travaux de recherche sur certaines thématiques traitées à

l'institut. Au niveau suisse sont soutenues des recherches en droit comparé et droit international en général.

En 2020, six boursiers van Calker (au total 13 mois de financement) se sont vu proposer un séjour à l'ISDC. Par rapport à l'année précédente (11 mois de financement), on constate donc une légère augmentation du soutien aux boursiers.

Les boursiers de 2020 venaient de Belgique, du Canada, de France, de Mongolie, du Soudan et de Suisse, couvrant ainsi une grande diversité de systèmes juridiques. Trois de ces boursiers ont cependant été empêchés de venir en Suisse en raison des restrictions sanitaires. L'institut leur a proposé de reporter leur séjour à 2021.



Bibliothèque

La bibliothèque de l'ISDC a pour mission de servir la recherche en droit national et international. Les bibliothécaires spécialisés mettent une riche collection de littérature juridique – papier et électronique – à la disposition de toute personne intéressée.

Depuis la création de la bibliothèque, ses équipes polyglottes ont conçu un accueil personnalisé pour son public, des places de travail et des fonds documentaires répondant aux besoins de la recherche scientifique, et tissé un réseau de partenariats en Suisse et dans le monde.

Grands changements opérationnels en 2020

Plusieurs faits ont marqué l'année 2020 de la bibliothèque. Si la situation sanitaire est certainement l'un de ceux qui restera dans la mémoire des usagers – avec un accès à la bibliothèque et à ses fonds impossible ou restreint sur plusieurs mois depuis la mi-mars – c'est probablement le changement d'environnement professionnel qui aura été le plus impactant pour les bibliothécaires. Les résultats de ce projet, qui se feront voir en 2021 par le public, sont le fruit d'un travail intensif de plus de douze mois.

En décembre 2020, les bibliothèques académiques suisses sont entrées dans une nouvelle ère grâce à la *Swiss Library Service Platform* dont les solutions techniques ont ouvert tout un champ de possibilités en matière de services aux usagers. En choisissant d'adhérer à la SLSP, l'institut a inscrit sa bibliothèque dans une dynamique de renouvellement et lui permet d'étoffer la gamme de prestations qu'elle offre à son public.

L'ISDC gère la bibliothèque de l'Office fédéral de la justice

Depuis 2010, la bibliothèque de l'Office fédéral de la justice (OFJ) est gérée par l'ISDC sur la base d'une convention.

Les deux bibliothèques, dont les équipes sont complémentaires, ont créé en une décennie une synergie de travail au profit de leurs usagers. Parmi les bénéfices de cette collaboration citons l'accès aux collections des deux sites aux collaborateurs scientifiques de l'OFJ et de l'ISDC pour accomplir leurs tâches.



Created by Jgifftrust
from Noun Project

500 000 volumes



Created by Faust09
from Noun Project

2000 revues scientifiques



Created by Maria Kislina
from Noun Project

132 bases de données



Created by Gan Khoun Lay
from Noun Project

12 894 prêts



Created by Miroslav KURDOV
from Noun Project

1459 demandes de référence

Les collections

La bibliothèque de l'ISDC contient des collections de littérature juridique couvrant plus que 160 pays dans une soixantaine de langues et traite de tous les domaines du droit national et international, tant privé que public.

Avec plus de 500 000 documents, dont 2000 périodiques sous forme papier, la bibliothèque renferme une diversité de sources juridictionnelles qui fait de ses collections l'une des plus riches en Suisse pour le droit étranger. Cela fait d'elle une référence incontournable en matière de documentation juridique en droit étranger sur le plan national et international.



Outre les ouvrages et les périodiques imprimés, la bibliothèque possède un accès à une centaine de bases de données juridiques commerciales. À cela s'ajoutent plus de 10 000 livres électroniques et 20 000 revues juridiques accessibles en ligne, qui complètent son offre documentaire et répondent aux besoins, toujours plus tournés vers le numérique, de ses chercheurs. La bibliothèque propose également un accès gratuit à ses propres publications par le biais de sa plateforme E-collection. Ce répertoire institutionnel contient les publications de l'ISDC, le *Yearbook of Private International Law*, ainsi qu'une sélection d'avis et de

travaux de recherche menés par les collaborateurs scientifiques.

La bibliothèque tire sa force de ses larges collections de documents qui ont fait de la bibliothèque un pôle d'accueil incontournable en Suisse pour les chercheurs en droit étranger. Le cœur de compétence des collections de la bibliothèque repose sur trois axes :

- Ses collections transversales, notamment son fonds exceptionnel de « mélanges juridiques », ses collections transnationales de droit comparé et sa collection de droit religieux, qui sont caractérisées par leur profondeur thématique et leur actualité.
- Ses collections nationales en droit étranger, uniques en Suisse, couvrant tous les systèmes juridiques, en particulier sa riche collection chinoise, celles sur le Moyen-Orient et l'Afrique, qui sont caractérisées par une approche généraliste et historiographique.
- Son offre élargie de ressources en ligne, couvrant plusieurs systèmes juridiques, s'inscrit dans une complémentarité à l'offre imprimée, visant à diversifier les sources et à faciliter un accès rapide à des références incontournables, via des interfaces ergonomiques.

Les acquisitions et les dons demeurent les seules sources d'accroissement régulier des collections. En 2020, le fonds a été enrichi de plus de 3776 documents, ce qui représente une croissance de 1,5 %. Un chiffre qui se situe dans la moyenne des dernières années.

En 2020, un accent particulier a été mis sur l'actualisation de deux collections nationales – argentine et brésilienne – en étroite collaboration avec notre service juridique.

Services aux usagers

L'institut dispose d'une bibliothèque dite de consultation, ce qui signifie que la majeure partie de son fonds documentaire peut être consulté uniquement sur place. Les services aux usagers sont par conséquent adaptés.

Les chercheurs ont la possibilité de réserver une table de travail pour une durée allant de quelques jours à plusieurs mois. Les documents qu'ils empruntent restent dans cet espace d'étude. Des accès en dehors des heures d'ouverture sont également possible sur demande.

L'équipe de bibliothécaires spécialisés du service de référence propose, sur rendez-vous, une introduction aux collections et aux bases de données. Elle répond sur place ou à distance aux demandes des usagers. Ce faisant, elle accompagne

et soutient les activités des chercheurs. Lorsque qu'une référence n'est pas disponible à la bibliothèque, le service du prêt entre bibliothèques se charge d'obtenir un prêt ou une copie auprès d'un partenaire en Suisse ou à l'étranger. Cette prestation est offerte à titre gracieux à l'ensemble des usagers en séjour à l'institut.

En 2020, l'accent a été mis sur les accès à distance à la documentation. Des extensions de licence ont été négociées pour palier à la fermeture de la bibliothèque de la marmars à début juin. Dès la réouverture de la bibliothèque, l'entier du personnel de l'institut a veillé à offrir un environnement de travail répondant aux mesures sanitaires et permettant au plus grand nombre possible d'utiliser les collections.

Réseaux

Pour répondre à sa mission, la bibliothèque, depuis ses débuts, travaille en réseau avec diverses institutions suisses et étrangères. Elle est membre de plusieurs associations professionnelles, dont Bibliosuisse et l'Association des bibliothèques juridiques suisses. Elle est partie prenante du rayonnement de l'institut.

Le regroupement de quelques 470 bibliothèques académiques au sein de la plateforme nationale swisscovery à fin 2020 est l'expression même de la volonté de travail en réseau des bibliothèques. Faisant fi des frontières linguistiques et culturelles, quelque 2000 professionnels de l'information documentaire et l'équipe de la *Swiss Library Platform Service SA* ont œuvré à la mise en commun de plus de

40 millions d'ouvrages, séries, revues et documents non-livres, ainsi que plus de 3 milliards d'articles électroniques.

Le système SLSP réunit au sein d'une structure appelée zone institutionnelle des bibliothèques aux besoins et publics similaires. Cela a permis de prolonger, au-delà du réseau RERO, la collaboration entre les bibliothèques de l'ISDC, de l'OFJ et des tribunaux fédéraux. Les services fournis par ces institutions à leurs publics cibles pourront continuer à évoluer en profitant d'une synergie établie depuis de nombreuses années.

Nouveautés à l'OFJ

2020 a été la 116^e année de vie de la bibliothèque et la onzième année de gestion par l'ISDC, mais surtout c'était l'année zéro d'une nouvelle ère de l'information scientifique en Suisse, grâce à la naissance de la nouvelle plateforme nationale de recherche swisscovery. À l'instar de ses partenaires historiques – les bibliothèques de l'ISDC et des tribunaux fédéraux –, la bibliothèque de l'OFJ y a adhéré. En faisant ce choix, elle maintient la collaboration existante.

Bien que cette nouvelle structure de l'information scientifique suisse n'en soit encore qu'à ses débuts et que plusieurs mois, voire années, seront nécessaires pour exploiter pleinement les possibilités que la nouvelle plateforme offre aux professionnels et surtout aux usagers, on peut déjà voir et sentir ses potentialités : elle est *user-oriented* comme aucun système auparavant, ouverte au monde numérique en évolution permanente et parfaitement compatible avec le patrimoine existant sous forme papier.

Le projet SLSP a été mené conjointement avec la bibliothèque de l'ISDC, qui en a assumé la gestion et dont le support a été fondamental pour la bibliothèque de l'OFJ.

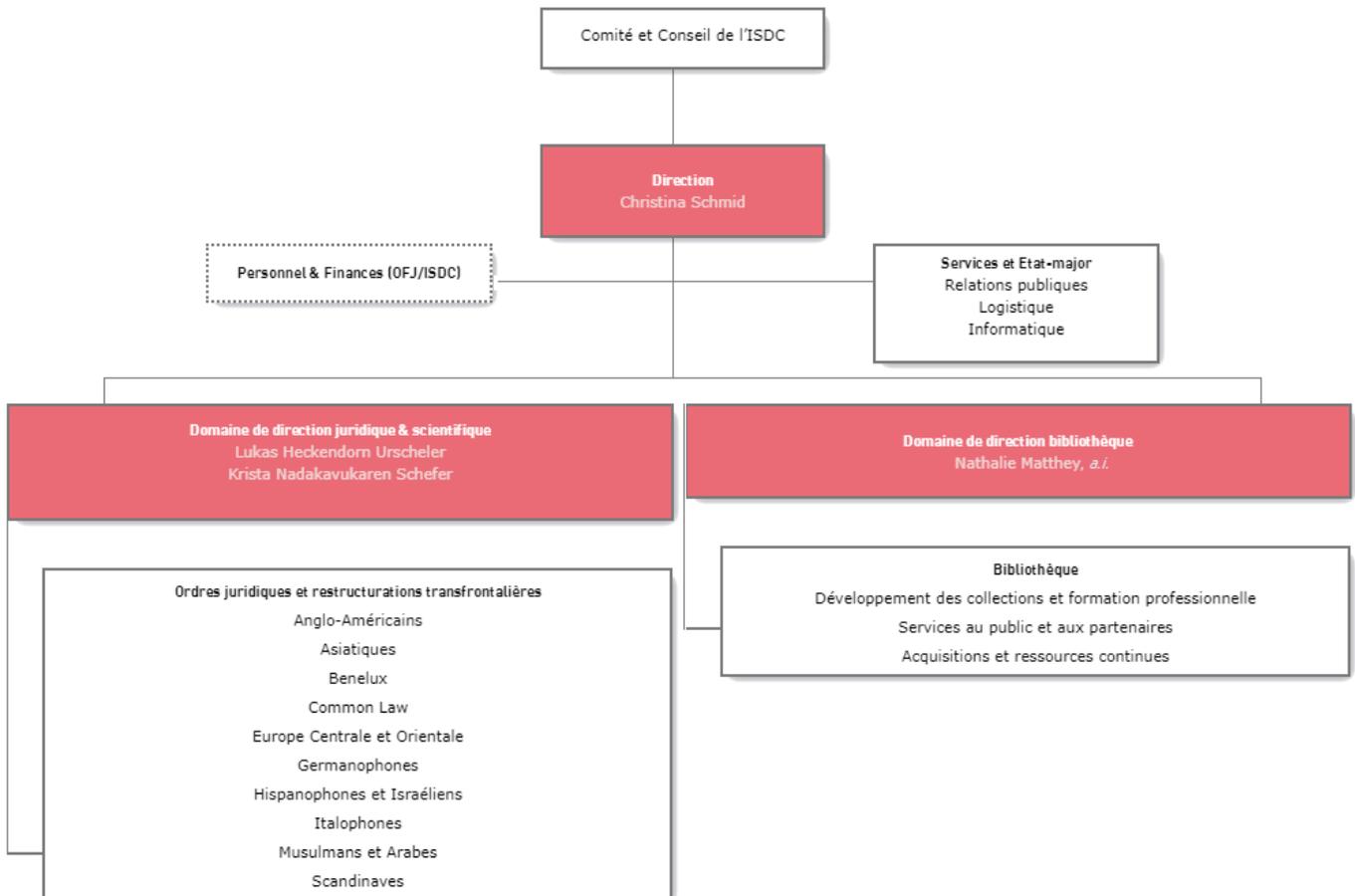
La pandémie, qui a touché notre pays au début du mois de mars 2020, n'a certainement pas simplifié la tâche : à côté du travail courant et du grand projet SLSP, il a fallu faire face à une nouvelle situation imprévue et adapter les processus de travail et les services pour pouvoir continuer à remplir la mission principale de la bibliothèque. À savoir, mettre à disposition des collaborateurs de l'office les ressources documentaires nécessaires à leur activité, ainsi que les assister dans leurs recherches grâce à un service compétent et convivial.

La bibliothèque, une fois ses repères repris dans le chaos général, a mis en place un service de *current contents* afin de garantir aux collaborateurs travaillant à distance l'accès à l'actualité spécialisée. Elle a également renforcé son service de livraison à domicile de documents numérisés afin d'offrir une réponse aux nouveaux besoins ponctuels, tout cela dans le

respect de la loi sur le droit d'auteur. Dans une deuxième phase, des négociations plutôt compliquées avec des fournisseurs d'accès à d'importantes bases de données dans le domaine du droit suisse ont été entreprises et ont abouti à des résultats en fin d'année. Cela a notamment permis la mise à disposition de la base de données Legalis à partir du mois de janvier 2021.

Les collaborateurs de l'OFJ, même dans cette année indéfinissable, ont eu accès à la totalité des documents nécessaires pour l'accomplissement de leur travail. En d'autres mots, la bibliothèque a su réagir à la pandémie en s'adaptant et en se réinventant pour remplir sa mission, alors même que toute sa concentration était focalisée sur la transition vers la nouvelle configuration de son mode de fonctionnement et de ses services.

Organisation



L'Institut suisse de droit comparé a une structure à trois piliers :

- Direction, avec l'État-major et les domaines transversaux tels que la logistique, les relations publique, l'informatique
- Domaine de direction juridique et scientifique
- Domaine de direction Bibliothèque

Personnel

Sans compter les auxiliaires, les apprentis et les stagiaires, l'ISDC employait 36 personnes en 2020 :

	Personnes
Direction	8
DD juridique et scientifique	16
DD Bibliothèque	12

Les effectifs et le nombre de postes ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente (-1 personne et -0,7 EPT) suite à des départs en retraite. Tous les postes n'ont pas été repourvus immédiatement ou avec le même taux d'occupation.

Le domaine de direction juridique et scientifique occupe exclusivement des juristes, ainsi que deux collaboratrices administratives. Les juristes, en plus de leurs tâches propres, sont chargés d'encadrer les stagiaires universitaires et les stagiaires juristes.

Le domaine de direction Bibliothèque occupe des bibliothécaires, dont certains

ont un parcours universitaire. Il forme aussi des apprentis qui visent l'obtention d'un certificat fédéral de capacité d'agent ou d'agente en information documentaire (titre protégé).

Les tâches concernant les ressources humaines et les finances sont assurées par l'OFJ et les centres de prestations du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police, sur la base d'accords de niveau de service.

Changement dans les RH à partir de 2021

Depuis le 1^{er} juillet 2010, suite à une restructuration de l'ISDC, les prestations RH sont assurées par le service du personnel de l'OFJ, à Berne, dans le cadre d'un accord de niveau de service.

Pour que les prestations soient à nouveau assurées entièrement sur le site de Lausanne, les RH seront réintégrées dans l'ISDC à compter du 1^{er} janvier 2021, avec l'embauche d'un collaborateur spécialisé.



Politique en matière de personnel

Un employeur à la page

Les modes de travail à l'ISDC permettent de concilier facilement vie professionnelle et vie privée. De tous les employés, 69,1 % ont un taux d'occupation inférieur ou égal à 90 %. Selon les fonctions, la possibilité est donnée depuis plusieurs années déjà d'effectuer une partie du travail à domicile. Les expériences faites à ce jour avec la crise du coronavirus montrent que cette forme de travail fonctionne mieux que prévu. L'ISDC entend dès lors continuer à encourager le travail à domicile, dans la mesure où la fonction le permet.

Proportion de femmes

L'ISDC compte actuellement 36 employés pour 28,6 équivalents plein temps (sans compter les auxiliaires, les apprentis et les stagiaires). La proportion de femmes atteint 47,2 %, ce qui est dans la fourchette visée pour la Confédération (46 à 50 %). Pour les cadres supérieurs, la proportion est même de 66,7 % (objectif 27 à 32 %). Parmi

les cadres intermédiaires, les femmes sont 40,3 % (objectif 36 à 43 %). Ces dernières années, la proportion de femmes à l'ISDC a légèrement diminué.

À l'ISDC, les femmes représentent 40,3 % des cadres intermédiaires et cette proportion va à nouveau augmenter au début de l'an prochain

Développement du personnel

Les collaborateurs de l'ISDC sont encouragés à évoluer selon les principes définis dans la politique du personnel de l'administration fédérale. Les bases sont définies dans le droit du personnel de la Confédération. La direction de l'ISDC, se fondant sur le portefeuille de tâches selon l'art. 3 LISDC, propose des mesures de développement appropriées au vu des fonctions et des responsabilités des personnes, par exemple formations, participation à des colloques ou échanges

avec des experts. Les collaborateurs sont invités à participer à des colloques scientifiques organisés par l'ISDC et, lorsque c'est possible, d'y intervenir activement comme orateur. L'ISDC encourage également le plurilinguisme, est ouvert à la diversité et favorise une organisation du temps de travail compatible avec une vie de famille.

Apprentis

L'institut avait deux apprentis en formation à la fin de 2020. Pendant l'année sous revue, une personne a effectué un stage universitaire à l'ISDC.

Engagement d'étudiants

L'ISDC offre à plusieurs étudiants de l'Université de Lausanne la possibilité d'un travail auxiliaire à la bibliothèque ou à l'accueil. Les tâches consistent notamment à tenir à jour les ouvrages à feuillets mobiles, à préparer les ouvrages pour la reliure, à fournir des renseignements à l'accueil ou au téléphone et à aider à l'organisation de conférences.

Finances

L'ISDC est géré sous la forme d'un établissement de droit public de la Confédération, doté de la personnalité juridique mais sans comptabilité propre (art. 1, al. 1, LISDC). Il fait partie de l'administration fédérale décentralisée (art. 7a, al. 1, let. c, OLOGA). Lui sont donc applicables à ce titre les dispositions de la loi sur les finances (LFC) et de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), ainsi que les directives et instructions de l'Administration fédérale des finances relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Confédération (Manuel MGB+TC). Les exceptions sont réglées dans des lois ou ordonnances spécifiques (par ex. exclusion du champ d'application de l'Org-OMP, RS 172.056.15, concernant les marchés publics).

Les commentaires sur le compte d'État (Tome 2A) sont sur le site suivant :

[Comptes d'État \(admin.ch\)](#)

Les commentaires sur le budget avec le plan intégré des tâches et des finances (Tome 2A) sont sur le site suivant :

[Budget assorti d'un plan intégré des tâches et des finances \(admin.ch\)](#)

L'ISDC ne dispose pas de son propre service des finances : toutes les prestations sont fournies par les prestataires internes de la Confédération, conformément aux accords qui règlent cette collaboration.

Gestion des risques et SCI

En vertu de l'art. 39 de la loi sur les finances de la Confédération, l'ISDC est tenu d'avoir un système de gestion des risques et un système de contrôle interne (SCI). Il est à cet égard soumis aux processus ordinaires de l'administration fédérale en matière de comptendu et aux directives du Conseil fédéral.

Gestion des risques

Les risques faisant l'objet d'une surveillance à l'ISDC sont le risque d'un accès non autorisé à son réseau informatique ou de perte d'informations sensibles, et les dommages que pourrait subir l'institut, et donc la Confédération, du fait de la fourniture d'informations juridique erronées. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour assurer la sécurité informatique et la protection des données, d'une part, et pour maintenir et améliorer encore la qualité élevée des prestations de l'ISDC, de l'autre. Une attention particulière est portée, par ailleurs, à préserver la bibliothèque de l'ISDC d'une destruction par un incendie ou une inondation.

Au niveau de l'institut, le risque pandémique a été intégré en 2020. Bien que la plupart des employés puissent travailler depuis leur domicile si nécessaire, une fermeture prolongée des locaux a des conséquences en particulier pour les processus de la bibliothèque et la place de Lausanne comme pôle de recherche. L'expérience à ce jour montre que la pandémie de COVID-19 semble entraîner une baisse des demandes d'avis de droit. Il n'y a cependant pas lieu de craindre de graves répercussions financières.

Système de contrôle interne (SCI)

L'Inspectorat financier du DFJP a mené une révision du SCI de l'ISDC à la fin de 2019. Le rapport final a été discuté à l'été 2020 avec la directrice de l'institut et le préposé au SCI. Deux recommandations de nature plutôt formelle, concernant les acquisitions, sont en passe d'être mises en œuvre (mise à jour de la directive sur les signatures de 2011 et signature de déclarations d'impartialité par les personnes qui participent aux acquisitions). La troi-

sième recommandation concerne l'actualité de la documentation sur le SCI. Même si des processus sont décrits à l'ISDC, ils doivent être mis à jour selon les prescriptions de l'Administration fédérale des finances. Il s'agit également de décrire les risques et de prendre les mesures adéquates pour les réduire autant que possible (des contrôles existent dans le cadre du SCI, mais sans preuves praticables et formelles). Les travaux de mise en œuvre de cette recommandation seront réalisés durablement au cours des deux ou trois prochaines années. La mise en œuvre de précédentes recommandations a été confirmée (par ex. Fonds Schindler ou question d'une éventuelle obligation de cotiser à l'AVS pour les boursiers). Enfin une appréciation positive a été donnée pour la gestion des risques et le plan de continuité des activités, ainsi que pour la gestion des autorisations dans l'environnement SAP.

Logistique, informatique et service public

L'année 2020 et la situation inédite de pandémie a demandé un grand effort d'adaptation aux équipes de logistique/sécurité, informatique et relations publiques.

Il a fallu dans un premier temps s'assurer que chaque collaborateur puisse travailler de son domicile avec tous les accès informatiques que cela nécessite. Chaque personne a pu bénéficier d'un accès aux serveurs et aux applications depuis son ordinateur personnel. Il a également été proposé un équipement audio et vidéo afin d'avoir la meilleure participation possible aux réunions d'équipe.

Les locaux de l'ISDC ont dû aussi être sécurisés et adaptés aux nouvelles normes : connaître le nombre maximal de personnes par endroit en fonction de la surface, traçage au sol et aménagement spécial des places de travail (déplacement du mobilier) pour assurer la distance règlementaire au sein de la bibliothèque, protéger la réception d'une vitre en plexiglas ou encore avoir suffisamment de gel hydroalcoolique et de masques pour garantir la sécurité des employés.

Ces mesures ont été mises en place à la fois pour les collaborateurs de l'institut mais aussi à partir de fin juin pour les lecteurs qui revenaient à la bibliothèque. Afin d'assurer le traçage demandé par les autorités et d'être sûr que le nombre maximum de personnes dans la salle de lecture soit respecté, un système de réservation a été mis en place et les lecteurs ont pu être informés régulièrement des changements de conditions, par courriel ainsi que via les réseaux sociaux.

Impressum

Contributions

Lukas Heckendorn Urscheler
Krista Nadakavukaren

Michele Baccherassi
Reto Gutknecht
Nathalie Matthey
Mostapha Najem
Marie Papeil Sánchez
Christian Plaschy
Cindy Robert/Roland Sitter

Coordination et mise en page

Christian Plaschy

Choix des photos

Marie Papeil Sánchez

Traduction

To be defined